

## MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

### REGLEMENT DE CONSULTATION

Procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 du code de la commande publique  
et R. 2123-1-1° à R. 2123-7 du code de la commande publique

#### Objet du marché :

**REMISE A NIVEAU D'UNE ANIMALERIE A3 GRANDS ANIMAUX  
REPERAGE DES FISSURES DANS LE BATIMENT 350 - INPREST**

#### Date et heure limites de réception des plis :

**Le jeudi 26 octobre 2023 à 12h**

#### Administration contractante :

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET  
L'ENVIRONNEMENT (INRAE)  
Centre Val de Loire  
Site de Tours  
37380 NOUZILLY

Représenté par Monsieur Stéphane CRUZOL  
Directeur des Services d'Appui à la Recherche

## SOMMAIRE

1.	PRÉAMBULE .....	3
2.	OBJET DE LA PROCEDURE .....	3
3.	ETENDUE DE LA CONSULTATION .....	3
3.1.	Type de consultation .....	3
3.2.	Type de marché .....	3
3.3.	Décomposition en tranches ou en lots.....	3
3.4.	Durée du marché .....	3
3.5.	Visite .....	3
3.6.	Variantes .....	3
3.7.	Délai de validité des offres .....	4
4.	MODALITE DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
5.	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS .....	4
5.1.	Forme juridique de groupement d'entreprises .....	4
5.2.	Modalités de présentation des candidatures et des offres .....	4
5.2.1.	Pour la partie « candidature » .....	4
5.2.2.	– Pour la partie « Offre ».....	6
5.3.	Transmission et réception des offres.....	6
5.3.1.	Transmission électronique dématérialisée obligatoire .....	6
5.3.2.	Copie de sauvegarde - non obligatoire mais recommandée.....	7
6.	APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES .....	8
6.1.	Appréciation des capacités .....	8
6.2.	Critères d'attribution .....	8
7.	NÉGOCIATION .....	8
8.	MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ .....	9
9.	MODE DE REGLEMENT .....	9
10.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	9
11.	RE COURS .....	10

## 1. PRÉAMBULE

Le présent marché est conclu au terme d'une procédure adaptée (MAPA). Le marché ne fera l'objet d'une signature par le candidat ainsi que par INRAE qu'à l'étape de son attribution.

## 2. OBJET DE LA PROCEDURE

La présente consultation a pour objet le repérage des fissures dans le bâtiment 350 – INPREST – 37250 NOUZILLY

- Code Nacres : BF.15-2
- CPV : 71620000-0

## 3. ETENDUE DE LA CONSULTATION

### 3.1. Type de consultation

La présente consultation est passée sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 du code de la commande publique et R. 2123-1 à R. 2123-7 du code de la commande publique.

### 3.2. Type de marché

Le présent marché est un marché ordinaire

Le marché relève du CCAG-Prestations intellectuelles sauf dérogations

### 3.3. Décomposition en tranches ou en lots

La présente consultation n'est pas décomposée en lots au sens de l'article L. 2113-10 du code de la commande publique.

### 3.4. Durée du marché

La durée du marché est de **3 mois** à compter de sa notification.

### 3.5. Visite

**Une visite du site est obligatoire** pour pouvoir déposer une offre. Il est préconisé qu'elle ait lieu au plus tard le mercredi 18 octobre 2023.

Pour cela, les candidats sont invités à s'inscrire auprès de Monsieur Jean-Marc YOU, par mail : [jean-marc.you@inrae.fr](mailto:jean-marc.you@inrae.fr).

Une attestation de visite sera remise sur place, après la visite.

### 3.6. Variantes

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

### **3.7. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des propositions est de quatre-vingt-dix jours (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des plis en page de garde du présent règlement.

## **4. MODALITE DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Il comprend :

- le présent règlement de consultation ;
- l'Acte d'Engagement (A.E.) valant Cahier des Clauses Particulières (CCP) et son annexe le Cahier des Charges ;
- L'attestation de visite

## **5. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS**

### **5.1. Forme juridique de groupement d'entreprises**

Le marché sera attribué à un prestataire unique ou à un groupement solidaire.

Si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, celui-ci devra après attribution du marché concerné, assurer sa transformation en groupement solidaire.

### **5.2. Modalités de présentation des candidatures et des offres**

L'offre de chaque soumissionnaire sera entièrement rédigée en langue française.

Les offres seront exprimées en EURO.

#### **5.2.1. Pour la partie « candidature »**

Sauf en cas de remise d'une candidature par DUME (document unique de marché européen) les soumissionnaires fournissent l'intégralité des pièces et des renseignements exigés ci-après. Toute candidature incomplète ou ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation pourra être éliminée.

- la lettre de candidature, et le cas échéant l'habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement (réf : formulaire DC1) ;
- la déclaration des candidats aux marchés de l'Etat (réf : formulaire DC2), avec notamment le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisé au cours des trois dernières années ;

En annexe du DC2, la liste des références similaires de la clientèle publique et privée sur les 3 dernières années.

***Le marché ne peut être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve qu'il produise, dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la demande d'INRAE, les pièces suivantes :***

- Afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné à l'article L.2141-3, le candidat produit son numéro unique d'identification (SIREN) permettant à

INRAE d'accéder aux informations sur le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/> ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion. Lorsqu'en raison d'une impossibilité technique, INRAE chargée de traiter de demande ou une déclaration ne peut pas accéder, par l'intermédiaire d'un système électronique, aux données nécessaires une utilisant le numéro d'identification SIREN, il revient à la personne concernée de communiquer un extrait d'immatriculation au registre ou au répertoire auquel elle est inscrite.

- Une attestation fiscale pour l'exercice n-1 à la date de la demande de INRAE (téléchargeable sur le compte fiscal en ligne du soumissionnaire) ;
- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du Code de la Sécurité Sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions, datant de moins de six mois [attestation URSSAF de moins de six mois téléchargeable sur le compte du soumissionnaire] ;
- Un document attestant que le candidat est à jour au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapées (attestation AGEFIPH) ;
- La liste des salariés étrangers soumis à autorisation de travail au sens de l'article D. 8254-2 du code du travail. à néant, le cas échéant
- Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet, attestant de son habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

Les soumissionnaires peuvent fournir ces pièces complémentaires dès le départ avec l'ensemble des autres pièces administratives demandées dans leur pli.

*Pour produire les éléments demandés, le soumissionnaire peut télécharger les formulaires DC1, DC2, DC4 sur le site du MINEFE à l'adresse suivante rubrique «formulaires non obligatoires» : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>*

**Important :**

*Ces pièces sont également à fournir pour chaque cotraitant membre du groupement (à l'exception du DC1 à communiquer uniquement par le mandataire du groupement) ; chaque sous-traitant. Ce dernier devra produire en appui du formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance), le DC2 avec son annexe telle que demandée en pièce n°2 du présent article ainsi que, s'ils ne sont pas disponibles sur PLACE, les certificats fiscaux et sociaux attestant du paiement de leurs cotisations, y compris celles relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.*

*De même, pour justifier de leurs capacités, les soumissionnaires peuvent faire appel aux capacités d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature du lien juridique les associant.*

*Pour le cas où la nature du lien juridique les associant ne relève ni de la cotraitance ni de la sous-traitance, et en application de l'article R. 2143-12 du code de la commande publique, les soumissionnaires doivent apporter, outre l'ensemble des pièces obligatoires de candidature énumérées dans le présent article, une preuve par tout moyen approprié, justifiant qu'ils disposeront effectivement des capacités présentées à l'appui de leur candidature pour la réalisation du marché.*

### **5.2.2. – Pour la partie « Offre »**

Le dossier à remettre par chaque soumissionnaire doit comporter :

- Un acte d'engagement (AE) valant Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) dûment complété ;
- Le Devis détaillé du titulaire valant DPGF (annexe financière de l'Acte d'Engagement) ;
- Le mémoire technique du candidat ;
- L'attestation de visite dûment complétée
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.
- Une attestation d'assurance en cours de validité.

#### Modifications de détail au dossier de consultation :

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des plis, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des plis est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Il est rappelé que les candidats acceptent sans restriction ni réserve les documents régissant les marchés, sous peine de rendre leur offre irrecevable.

### **5.3. Transmission et réception des offres**

La date limite de dépôt des candidatures et offres est fixée à la page de garde du présent règlement.

En application des articles R. 2132-7 et R. 2132-13 du Code de la Commande Publique, la transmission des candidatures et des offres **se fera obligatoirement par voie électronique** sur le profil d'acheteur d'INRAE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) dans les conditions exposées ci-dessous. Les soumissionnaires ont toutefois la possibilité d'y ajouter une copie de sauvegarde par voie traditionnelle.

#### **5.3.1. Transmission électronique dématérialisée obligatoire**

Les soumissionnaires disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plateforme à l'adresse URL de la plateforme (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

**En cas de difficultés techniques rencontrées lors du dépôt d'un pli, l'INRAE recommande l'ouverture d'un ticket au support de la plateforme attestant des problèmes techniques rencontrés. Seule cette démarche permet d'attester d'un dysfonctionnement rencontré par le candidat.**

#### **Horodatage :**

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. La date et l'heure pris en compte pour la remise des candidatures et des offres sont celles données sur la plate-forme pour l'INRAE à réception des documents envoyés par les soumissionnaires.

Cette heure est consultable à l'adresse URL évoquée ci-dessus : (heure de Paris).

Les soumissionnaires devront impérativement adresser leur candidature et leur offre dans les formats ci-après précisés, sous peine de rejet de leur candidature et de leur offre :

Format des fichiers : XLS(x), DOC(x), RTF, PPT(x), PDF, ou équivalents

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser d'extension .exe ou similaire ;
- ne pas envoyer de fichier contenant des macros ;
- vérifier que le pli comprend bien les documents demandés au format évoqué plus haut.

Signature électronique : La signature électronique n'est pas requise.

### **5.3.2. Copie de sauvegarde - non obligatoire mais recommandée**

Les soumissionnaires peuvent transmettre à titre de copie de sauvegarde une réponse sur support papier ou sur support physique électronique (clé USB, etc.), dans le même délai que le pli électronique dématérialisé (spécifié en page de garde du présent document).

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures et / ou les offres transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur ;
- lorsqu'une candidature ou une offre dématérialisée est parvenue par voie électronique sur le profil d'acheteur de façon incomplète, hors délai ou sans pouvoir être ouverte, sous réserve que la transmission ait commencée avant l'heure limite de remise des plis figurant en page de garde ;

La copie de sauvegarde comporte toutes les pièces de la candidature et de l'offre. Elle est placée sous enveloppe cachetée (ou tout autre emballage adapté et scellé).

En cas de copie de sauvegarde électronique elle-même vérolée, celle-ci sera écartée par l'acheteur.

Cette copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'enveloppe cachetée contiendra tous les documents énoncés aux articles 5.2.1 et 5.2.2 du présent règlement et portera les mentions suivantes :

**MAPA – REPERAGE DES FISSURES  
COPIE DE SAUVEGARDE  
« NE PAS OUVRIR »  
(NOM DE L'ENTREPRISE)**

Elle sera adressée par lettre recommandée avec avis de réception postale à :

INRAE  
Service Achats-Marchés.  
Domaine de l'orfrasière  
37380 NOUZILLY

ou remise à l'adresse indiquée ci-dessus contre récépissé avant la date limite fixée en page de garde du présent document.

La réception des copies de sauvegarde est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure fixées en page de garde du présent document ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront retournés à leurs expéditeurs.

## 6. APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement donnera lieu à un classement des offres.

### 6.1. Appréciation des capacités

Les critères intervenant pour l'appréciation des capacités sont les garanties et capacités techniques et financières ainsi que la capacité professionnelle.

Suite à cette analyse, sont éliminés :

- les candidatures qui ne sont pas recevables ;
- les soumissionnaires dont les capacités techniques, financières et professionnelles pour la réalisation des prestations du ou des marchés seront jugées insuffisantes, après analyse des éléments fournis dans la partie candidature du pli (cf. article 5.2.1).

### 6.2. Critères d'attribution

Les offres des soumissionnaires seront jugées et classées en fonction des critères suivants :

Critère d'attribution pondérés		Sous-critères d'attribution pondérés	
Critère technique	valeur 60 %	Méthodologie de réalisation des tests	70 %
		Modèle de livrable	30 %
Critère Prix	40 %	Le critère prix sera apprécié au regard du montant du devis, selon la formule de calcul suivante : $40 \times \text{montant de l'offre la moins onéreuse} / \text{montant de l'offre analysée}$ 100 %	

L'INRAE pourra demander aux soumissionnaires de préciser le contenu de leur proposition.

## 7. NÉGOCIATION

L'INRAE se réserve la possibilité de négocier le marché.

Pour le cas où l'INRAE décide de négocier, la négociation sera engagée avec les 3 meilleurs soumissionnaires sélectionnés sur la base des critères spécifiés à l'article 8.2. De même le choix final du Titulaire du marché se fera sur la base de ces critères en fonction des éléments obtenus ou non lors de la négociation.

La négociation pourra prendre la forme :

- D'un échange de questions/réponses adressé par courriel à chacun des trois soumissionnaires sélectionnés,
- D'une audition à laquelle les soumissionnaires seront préalablement convoqués. La convocation précisant notamment les modalités d'accès à cette audition (date, heure, salle de réunion) sera adressée à chacun des soumissionnaires retenus par voie

électronique via le profil d'acheteur INRAE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) au moins sept (7) jours calendaires avant.

Cette audition durera 2 heures maximum. Deux personnes par soumissionnaire seront admises à se rendre à cette audition. Parmi ces personnes, figurera obligatoirement l'intervenant principal de la prestation.

A l'issue de la négociation orale, il sera demandé aux soumissionnaires de confirmer par écrit les engagements/éléments avancés lors de l'audition.

Si besoin était nécessaire, la négociation se poursuivra selon forme d'un échange de questions/réponses adressé par courriel via le profil d'acheteur INRAE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) à chacun des trois soumissionnaires auditionnés.

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur, dès que son choix sera fait, avisera tous les autres candidats du rejet de leur offre en précisant les motivations de ce rejet.

## 8. MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ :

Les marchés ne pourront être attribués aux candidats retenus que sous réserve que ces derniers produisent, dans un délai de 5 jours à compter de la demande d'INRAE, les certificats sociaux et fiscaux délivrés par les autorités compétentes ou équivalentes pour les candidats non établis en France.

L'acte d'engagement sera rematérialisé et signé physiquement par les attributaires des marchés puis adressés à INRAE qui les signera, puis notifiera les marchés aux titulaires. La notification consiste en la réception par le titulaire d'une copie du marché signé par les deux parties. La notification pourra être électronique.

## 9. MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement du marché est le virement administratif. Le paiement interviendra sous un délai de 30 Jours maximum au compte indiqué par le soumissionnaire dans l'Acte d'Engagement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Une indemnité forfaitaire de 40 € correspondant aux frais de recouvrement sera versée.

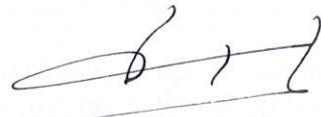
## 10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation de leur offre, les soumissionnaires doivent s'adresser en temps utile à l'INRAE et de telle sorte que l'Institut puisse répondre, au plus tard, 6 jours avant la date limite de remise des offres, sur le profil d'acheteur de l'INRAE (PLACE) à : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

## **11. RECOURS**

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif d'Orléans est compétent.  
Tribunal Administratif d'Orléans  
28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans  
Email : [greffe.ta-orleans@juradm.fr](mailto:greffe.ta-orleans@juradm.fr)  
Tel : 02.38.77.59.00

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur  
Le Directeur des Services d'Appui à la Recherche



Stéphane CRUZOL